



N° 19.30 CREATION DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le bureau dûment convoqué le 21 juin 2019
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Madame BIDARD Pascale
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre

EXCUSE :

Monsieur BOSCH Jean-Marie

Il est exposé :

Pour permettre aux agents promouvables d'accéder à un avancement de grade selon les critères et ratios fixés par la délibération n°17.55 du 13 décembre 2017, et après avis favorable de la CAP du Centre de Gestion en date du 13 juin 2019, il est proposé de créer,

Catégorie C :

- à compter du 1^{er} juillet 2019, les postes suivants :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- à compter du 1^{er} août 2019, les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Les postes d'origine des agents promouvables seront supprimés après avis d'un prochain Comité Technique.

Il est donc proposé la mise à jour du tableau des effectifs :

Grade	Mouvement en +	Mouvement en -
Agent de maîtrise principal	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	7	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6	

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 25 juin 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

